

*Date de dépôt : 22 juin 2011*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à l'interpellation urgente écrite de Mme Anne Emery-Torracinta :  
Emplois de solidarité : combien de retours sur le marché  
ordinaire du travail ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 10 juin 2011, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*Dans le RD 873<sup>1</sup> consacré à l'évaluation de la loi en matière de chômage, le Conseil d'Etat nous présente en annexe un bilan des Emplois de solidarité (EdS) daté de février 2011.*

*A la page 92, il est précisé quels ont été les motifs de sortie du dispositif : ainsi, il y a eu 36% de « sorties positives », 50% de « licenciements » et 14% sans motif connu.*

*Par « sorties positives », le gouvernement entend le retour sur le marché du travail, les départs à la retraite ou à l'étranger, les reprises de formation, etc.*

**Ma question est la suivante :**

***Le Conseil d'Etat peut-il nous détailler (année par année) la ventilation de ces « sorties positives » des EdS, notamment le nombre de retours sur le marché ordinaire du travail ?***

---

<sup>1</sup> Voir : <http://www.ge.ch/grandconseil/data/texte/RD00873.pdf>

**REPONSE DU CONSEIL D'ETAT**

Le détail des sorties positives par année mentionnées dans le bilan relatif aux emplois de solidarité (EdS), annexé à l'évaluation de la loi en matière de chômage est le suivant :

	2008	2009	2010
Retour sur le marché ordinaire	2	14	21
Retraite	0	5	11
Reprise de formation	0	1	0
Départ à l'étranger	2	0	7

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

**AU NOM DU CONSEIL D'ETAT**

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
Mark MULLER